



Le mois de juillet se termine et nous approchons de notre  
**Assemblée Générale jeudi 6 août 2015**

Voici quelques informations au sujet de l'éolien; un certain nombre d'entre elles sont disponibles sur notre site : <http://appge-comiac.e-monsite.com/>

N'hésitez pas à le consulter, cela renforcera son positionnement sur les moteurs de recherche...

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte a été votée par les députées le 22 juillet; elle est maintenant au Conseil Constitutionnel; l'article 38bis BA est maintenant l'article 139 : « *La délivrance de l'autorisation d'exploiter est subordonnée au respect d'une distance d'éloignement entre les installations et les constructions à usage d'habitation, les immeubles habités et les zones destinées à l'habitation définies dans les documents d'urbanisme en vigueur à la date de publication de la même loi, appréciée au regard de l'étude d'impact prévue à l'article L. 122-1. Elle est au minimum fixée à 500 mètres.* »

**Ce qu'il faut savoir, c'est que l'étude d'impact est réalisée par des cabinets payés par les promoteurs d'éoliens.**

Le député **François Brottes**, responsable de la commission spéciale de la loi, est intervenu, personnellement et à plusieurs reprises, pour réduire la zone de protection entre habitations et éoliennes. Il a été un acteur très efficace pour faciliter l'implantation des éoliennes, en rétablissant la plupart des dispositions que le Sénat avait supprimées, notamment le seuil des 500m quelle que soit la hauteur de l'aérogénérateur. François Brottes est proposé pour diriger l'entreprise RTE dès septembre 2015.

Autres informations :

- Nous avons demandé un rendez-vous à la préfète du Lot pour la première quinzaine de septembre et nous attendons sa réponse. Elle pourra nous donner des précisions sur les décrets d'application de la loi et nous lui exposerons le problème des Gorges de la Cère.
- La loi de finances 2016 devrait modifier la CSPE (contribution au service public de l'électricité) pour éviter un surcoût de 16%. Cette contribution en 2015 est prévue à hauteur de 6,3 Milliards d'euros, et si rien ne change, cette taxe devra rapporter 7,7 milliards d'euros en 2016.
- Le vent à [la Luzette](#) est plus fort que dans le reste de la France

Assemblée Générale  
le jeudi 6 août **2015**  
de 9h30 à 12h  
à la Durantie  
46190 Comiac

**Seuls les adhérents à jour de cotisation pourront voter**  
**Voir l'invitation jointe.**

**Vous pouvez trouver le bulletin d'adhésion en [cliquant sur le lien.](#)**

Merci encore de ce que vous pourrez faire pour nous aider; n'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis.

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE  
[appge-comiac@laposte.net](mailto:appge-comiac@laposte.net) 06.43.80.15.87  
site <http://appge-comiac.e-monsite.com/>

pour vous désabonner : [Veuillez me retirer de votre liste de diffusion](#)